

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 28 mars 2024

**Délibération n°2024-030 - Ressources humaines – Signature d'une convention de  
projet tutoré avec l'université de Cergy Paris université**

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Membres élus                 | 61 |
| Membres en exercice          | 61 |
| Présents ou<br>représentés   | 56 |
| Ne prend pas part<br>au vote | 0  |
| Votants                      | 56 |
| Abstention                   | 0  |
| Suffrage exprimés            | 56 |
| Majorité absolue             | 29 |
| Pour                         | 56 |
| Contre                       | 0  |

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 22 mars, s'est réuni, Salle André Millet à Samoreau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE (à partir de la délibération N°2024-017),  
Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
(à partir de la délibération N°2024-016), Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN,  
Marie HOLVÖET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Mylène MUSY,  
Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Audrey TAMBORINI,  
Pascale TORRENTS-BELTRAN et Nathalie VINOT (à partir de la délibération N°2024-016)

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU,  
Romain COQUERY, David DINTILHAC (à partir de la délibération N°2024-016), Thibault FLINE,  
Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Jean HÉLIE,  
Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Patrick POCHON,  
Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL (à partir de la délibération  
N°2024-016), Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT,  
Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER  
Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE  
Mme Isabelle BOLGERT à M. Julien GONDARD  
Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY  
Mme Anne GHYSSENS à M. Francis GUERRIER  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVÖET

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Aurélie BRICAUD

M. Jean-Claude DELAUNE

M. Thomas IANZ

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Nathalie VINOT (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. Thierry REYJAL (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

M. David DINTILHAC (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et de la délibération N°2024-015)

Mme Estelle BERTÉE (pour les votes du Procès-verbal du 8 février 2024 et des délibération N°2024-015 et N°2024-016)

M. Romain COQUERY (pour le vote des délibérations N°2024-073 à N° 2024-079)

Mme Marie HOLVÖET (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

M. Pascal GROS (pour le vote de la délibération N° 2024-082)

Membre n'ayant pas pris part au vote :

Le Président sort de la salle au moment du vote des comptes administratifs et ne prend pas part au vote des délibérations N°2024-039 à N°2024-046.

Secrétaire de Séance : M. Christophe BAGUET

**Références juridiques :**

- **Le code général de la fonction publique.**

**Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA**

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 13 mars 2024.

Il est proposé de signer une convention avec l'université de Cergy Paris Université afin de permettre à des étudiants en licence professionnelle transports de voyageurs de réaliser un projet tutoré sur le territoire de l'agglomération. Le projet tutoré peut prendre la forme d'une enquête/analyse ou peut permettre de traiter d'éventuelles problématiques sur le transport de voyageurs.

Le projet tutoré se déroulerait du 27/05/ 2024 au 09/07/2024 à hauteur de 2 jours dédiés par semaine. Le sujet du projet tutoré est en cours de stabilisation et pourrait porter sur l'offre de bus des communes d'Héricy, de Vulaines et de Samoreau.

Il est ainsi demandé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la convention de projet tutoré avec l'université de Cergy Paris Université.
- Autoriser le Président à signer cette convention et tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

## Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la convention de projet tutoré avec l'université de Cergy Paris Université.
- Autoriser le Président à signer cette convention et tout acte à intervenir dans ce cadre et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

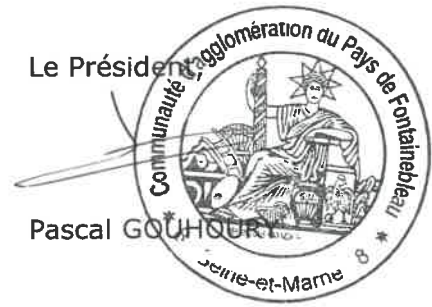
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Christophe BAGUET

Le Président,

Pascal GOUHOUB



Certifié exécutoire le **5 AVR. 2024**  
Date de mise en ligne le **5 AVR. 2024**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20240405-2024-030-DE  
Date de réception préfecture : 05/04/2024